# COMMENT PARTICIPER À L'OFFRE « VAINCRE L'OBSCURITÉ » des lampes baladeuses LED Philips?

La société Lumileds France SAS, 33 rue de Verdun, 92150 Suresnes, France. 804 810 398 RCS Nanterre, (ci-après la « **Société Organisatrice** ») organise du 1er septembre 2015 au 12 Décembre 2015 inclus, un jeu intitulé «Promotion Philips DEFEAT DARKNESS » (ci-après le « **Jeu** »), par l'intermédiaire de la société REDPIMIENTO 18 rue Pasquier - 75008 Paris, France.

# I. CONDITIONS GÉNÉRALES

• Du 1er septembre 2015 au 12 décembre 2015, pour l'achat d'une ou plusieurs lampes baladeuses LED Philips parmi une liste de produits éligibles, chez les distributeurs (points de vente ou site Web) promouvant l'offre,

A/ Vous obtenez une lampe baladeuse LED Philips gratuite, conformément aux conditions suivantes :

Kits ou modèle de lampe achetés	Lampes offertes
1 Penlight Premium	1 Penlight Professional
1 RCH21 + 1 RCH31UV	1 HDL10
1 système d'éclairage multidirectionnel MDLS	1 RCH10

B/ Vous participez au tirage au sort pour gagner l'un des prix de la sélection suivante : 2 packs VIP pour le Rallye Monte-Carlo 2016, 5 appareils photo Nikon Coolpix AW130, 50 haut-parleurs Philips BT2200b, 100 gilets matelassés Caterpillar, 350 casquettes Caterpillar.

- La promotion est limitée aux professionnels, garagistes indépendants (B2B uniquement) âgés de plus de 18 ans et est valide en France métropolitaine, au Royaume-Uni, en Espagne, au Portugal, en Pologne, au Danemark, en Finlande, en Norvège, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, aux Pays-Bas sur les références de lampes baladeuses LED Philips suivantes : Penlight Premium, combinaison RCH21 et RCH31UV, MDLS.
- La promotion ne peut être combinée avec une autre offre promotionnelle s'appliquant aux mêmes produits Philips pendant la même période.
- Philips ne surfacture pas les produits pour compenser les lots offerts.

#### II. ENREGISTREMENT

Pour que vous et votre équipe soyez éligible pour la promotion (recevoir les lampes gratuites et participer au tirage au sort), veuillez suivre toutes les étapes décrites ci-dessous :

- 1. **ACHETEZ**, entre le 01/09/2015 et le 12/12/2015, un ou plusieurs produits Philips promus, conformément au règlement précité.
- 2. **REMPLISSEZ** LE FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT avec toutes les informations requises. Si besoin, le formulaire peut être téléchargé sur le site Web http://www.philips.com/rallye-promo2015
- 3. PRÉPAREZ VOTRE DOSSIER avec toutes les informations requises ci-dessous :
  - A/ Le formulaire d'enregistrement complété. Tout formulaire incomplet ou illisible sera considéré comme invalide et définitivement inéligible.
  - B/ Le code-barres d'origine découpé de l'emballage de chaque lampe baladeuse LED Philips achetée et promue. Seul le code-barres du bon produit sera validé.
  - C/ La photocopie de la facture comme preuve d'achat. Veuillez entourer et mettre en évidence les informations concernant les références achetées.
    - Cette preuve d'achat doit être la photocopie de l'originale, sans informations modifiées, sans suppressions, dans modification écrite (à l'exception de la mise en évidence des informations susmentionnées).
    - Les formulaires de commande ou confirmations de commande des agents commerciaux ne seront pas acceptés.
- 4. **ENVOYEZ VOTRE DOSSIER** PAR VOIE POSTALE AVANT LE 15 DÉCEMBRE INCLUS, accompagné des informations requises ci-dessus, à l'adresse suivante :

Red Pimiento SAS
PROMOTION PHILIPS « VAINCRE L'OBSCURITÉ »
18, rue Pasquier - 75008 PARIS - FRANCE

#### III. TRAITEMENT DU DOSSIER

- Si toutes les conditions de la promotion sont respectées, vous recevrez votre/vos lampe(s) gratuite(s) par voie postale à l'adresse stipulée sur votre formulaire, sous un maximum de 8 semaines à compter de votre date d'enregistrement de la promotion.
- Les frais liés à la participation à la promotion (ex. : envoi postal) ne seront pas remboursés.
- Philips se réserve le droit de rejeter dossier illisible, incomplet, frauduleux, non conforme aux conditions de la promotion, contenant des références non incluses dans la promotion, présentant un affranchissement insuffisant, envoyé après le 15/12/2015, le cachet de la poste faisant foi.
- Tout détail contenant des informations fausses ou erronées, ou ne permettant pas de contacter le participant, entraînera l'annulation de la participation incriminée.
- Philips décline toute responsabilité en cas d'enregistrement perdu, incomplet, de retard ou de réception au-delà de l'échéance, qu'ils soient de votre fait ou de fait de tiers.
- Aucune plainte ne sera prise en considération après le 15/12/2015.
- Aucun dossier (documents justificatifs inclus) ne sera renvoyé.
- Si applicable, une taxe doit être payée par les gagnants ; ceci est applicable pour tous les

pays nordiques.

- Vous acceptez d'être contacté aux fins du tirage au sort et de recevoir des informations de Lumileds.
- Vous acceptez de vous familiariser avec toutes les obligations et de faire en sorte que toutes les informations nécessaires à votre participation soient fournies. Les conditions générales d'enregistrement décrites ici sont régies par la loi française. En participant à cette promotion, vous confirmez avoir lu, compris et accepté les conditions de participation décrites ici.

#### IV. TIRAGE AU SORT

- Le tirage au sort au lieu le 22 décembre 2015 au plus tard, sous le contrôle de la SCP DARRICAU-PECASTAING, Huissiers de justice associés, sise 4, place Constantin Pecqueur, 75018 Paris, FRANCE.
- Les valeurs de tous les prix disponibles sont les suivantes :
  - o 2 packs VIP pour le Rallye Monte-Carlo 2016® pour 3 personnes : 5 825 € par pack, Le pack comprend : vols et transferts, hébergement \*\*\*\* tout inclus, passe VIP pour le Rallye Monte-Carlo 2016®, accès dans les coulisses d'une équipe de mécaniciens officielle au Rallye Monte-Carlo 2016®.
  - o 5 appareils photo Nikon Coolpix AW130: 300 € par appareil photo,
  - o 50 haut-parleurs Philips BT2200b : 44 € par haut-parleur,
  - o 100 gilets matelassés Caterpillar : 61 € par gilet matelassé,
  - o 350 casquettes Caterpillar : 17,80 € par casquette.
- Valeur totale des prix : 27 750€.

Total de prix : 5 (1 par catégorie de lots).

• La participation au tirage au sort sera calculée en fonction du nombre de lampes Penlight Premium, lots RCH21 et RCH31UV, lampes MDLS achetés.

Ex. :

- 1 Penlight Premium achetée = 1 chance de gagner
- 1 lot RCH21 et RCH31UV acheté = 1 chance de gagner
- 5 MDLS achetées = 5 chances de gagner
- Les gagnants seront informés de leur lot par courrier électronique. Les gagnants des 2 packs VIP pour le Rallye Monte-Carlo 2016 seront contactés au numéro de téléphone fourni dans le formulaire d'enregistrement.

Spécificités par pays :

Pays-Bas: nous offrons la promotion conformément au Code de conduite.

Pour toute question liée à la promotion, envoyez un courrier électronique à l'adresse suivante :

info@philips-rallye-promo2015.com

Pour toute question liée aux produits Philips, consultez le site Web www.philips.com/automotive

#### 1. Informations relatives à la confidentialité des données

Toutes les informations soumises en rapport avec cette Promotion seront traitées conformément à ces conditions générales et aux Informations relatives à la confidentialité des données de l'Organisateur

http://www.philips.fr/privacynotice/index.page

# 2. Clause de non-responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de : (i) tout problème de réception des participations en raison de problèmes de transmissions ou autres conditions échappant à son contrôle raisonnable ; (ii) toute transmission ou participation en retard, perdue, mal acheminée, déformée, falsifiée ou endommagée ; (iii) toute interruption, blessure, perte ou dégâts provoqués par des événements échappant à son contrôle raisonnable ; ou (iv) toute erreur d'impression ou typographique présente sur tout support lié à la Promotion.

# 3. Renonciation générale

En bénéficiant de la Promotion, vous dégagez l'Organisateur et les tiers chargés de mener à bien le tirage au sort ou de fournir les lots, et chacune de leurs sociétés affiliées respectives, directeurs, agents, employés, représentants et agences, de toute responsabilité en cas de demande, coût, blessure, perte ou dégâts de toute sorte découlant de ou en rapport avec la Promotion ou avec l'acceptation, la possession ou l'utilisation d'un lot, sauf dans les cas exclus par la loi.

#### 4. Amendement

Dans toute la mesure permise par la législation applicable, l'Organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement ou d'annuler la Promotion à tout moment, à sa seule discrétion.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou d'écourter le Jeu, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Jeu, si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page de publication de l'opération, et donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de l'huissier de justice cité à l'article 8 ci-dessous et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

# 5. Exclusion

Les employés de l'Organisateur, les membres de leur famille proche (époux, concubins, parents, grands-parents, frères et sœurs, enfants et petits-enfants) et nos affiliés, conseillers ou agences de publicité/promotion (et les membres de leur famille proche) ne sont pas éligibles pour participer à la Promotion.

## 6. Droit d'auteur

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

#### 7. Responsabilités

**7.1** La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

- **7.2** Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le site <a href="https://www.philips.com/rallye-promo2015">www.philips.com/rallye-promo2015</a>
  Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.
- **7.3** La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site <a href="www.philips.com/rallye-promo2015">www.philips.com/rallye-promo2015</a> ou à jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du Gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

- **7.4** La Société Organisatrice fera tous ses efforts pour permettre un accès au Jeu sur le site <a href="https://www.philips.com/rallye-promo2015">www.philips.com/rallye-promo2015</a> à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site <a href="https://www.philips.com/rallye-promo2015">www.philips.com/rallye-promo2015</a> et au Jeu qu'elles contiennent. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.
- **7.5** La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance des lots attribués et/ou du fait de leur utilisation impropre par le Gagnant.

Il est précisé à toutes fins que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie liées à l'utilisation des dotations composant le lot, ceux-ci consistant uniquement en la remise des dotations prévues pour le Jeu.

## 8. Dépôt de règlement, loi applicable et juridiction

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, tel que déposé auprès de la SCP Darricau Pecastaing, huissiers de justice, situé 4 place Constantin Pecqueur, 75018 PARIS

• Le règlement est consultable en cliquant sur le lien suivant : http://www.etude-dp.fr/huissier-jeux-concours/consulter-reglements-jeux-concours.php

Les présentes Conditions générales sont soumises à la loi française.

Une copie du présent règlement sera également adressée gratuitement par courrier postal à toute personne, sur simple demande écrite de sa part mentionnant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale), adressée jusqu'au 12 Décembre 2015 à minuit (cachet de la poste faisant foi), à :

# Red Pimiento SAS PROMOTION PHILIPS « VAINCRE L'OBSCURITÉ » 18, rue Pasquier - 75008 PARIS - FRANCE

- **8.2** Le présent règlement est soumis à la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux concours.
- **8.3** En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par écrit à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).
- **8.4** Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable en sera soumis aux tribunaux judiciaires compétents.

La promotion est organisée et régie par Lumileds .

France : Lumiled France SAS, 33 rue de Verdun, 92150 Suresnes, France. 804 810 398 RCS Nanterre.

Germany / Austria / Switzerland : Lumileds Germany GmbH, Philipsstraße 8, 52068 Aachen, Germany. Amtsgericht Aachen HRB 19283. Local Tax number 201/5976/5333.

United Kingdom / Denmark / Norway / Finland : Lumileds Sweden AB, c/o Philips AB, Knarrarnäsgatan 7, Kista Entré; SE-164 85 Stockholm, Sweden. Company Reg. No.: 556980-0195.

Spain / Portugal : Lumileds Luxeon de Iberia S.L., Calle Maria de Portugal 1, 28050 Madrid, Spain. ES-B87113114.

The Netherlands: Lumileds Netherlands B.V., High Tech Campus 7, Eindhoven 5656AE, The Netherlands. Company Reg. No.: 17129272. The promotion is conducted in accordance with the Code of Conduct.

Poland: Lumileds Poland S.A., ul. Kossaka 150, Pila 64-920, Poland. Company Reg. No.: 0000060888.

Lumileds. Tous droits réservés. Lumileds se réserve le droit d'apporter des modifications aux spécifications et/ou d'arrêter la commercialisation d'un produit à tout moment sans notification ni obligation et ne pourra être tenu responsable pour toute conséquence de l'utilisation de la présente publication.